

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CD-2022/09/29-4/04 C

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024291-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Subventions aux associations intervenant au titre de la lutte contre les violences intrafamiliales
Conventions d'objectifs 2022 visant à formaliser le soutien du Département à l'association
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Sud Est Francilien et
l'association France Victimes 77-A.VI.ME.J.

La lutte contre les violences intrafamiliales est au cœur des politiques de solidarité du Département.

Elle concerne en effet à la fois tous les publics que le Département accompagne, enfants de moins de trois ans, enfants pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, jeunes en insertion, jeunes collégiens, personnes majeurs vulnérables, aidants, femmes victimes de violences conjugales, personnes en situation de handicap, personnes vieillissantes ou en voie de dépendance, etc.

Elle concerne par ailleurs l'ensemble des politiques de solidarités avec l'intervention au titre de la protection maternelle et infantile, la politique insertion, la protection de l'enfance et des familles, l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Sans remettre en question l'intervention des différents acteurs, le Département entend aujourd'hui agir en complémentarité et, au regard de ses compétences, agir comme pilote de la lutte contre les violences intrafamiliales à travers :

- l'adoption d'un plan d'actions de lutte contre les violences intrafamiliales autour de 4 axes (mieux observer; mieux former ; mieux informer ; mieux protéger),
- la création d'une commission extraréglementaire de lutte contre les violences intrafamiliales en charge d'assurer, à l'échelle départementale, le pilotage, le suivi, et la coordination des acteurs œuvrant en la matière,
- le renforcement du soutien apporté aux structures associatives œuvrant sur ce champ, par le biais d'un nouvel appel à projet et par le maintien du soutien apporté aux associations de lutte contre les violences conjugales pour un montant total de 143 500 €.

Cette délibération concerne les conventions d'objectifs 2022 visant à formaliser le soutien du Département à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Sud Est Francilien et l'association France Victimes 77-A.VI.ME.J.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer aux associations citées ci-après, pour leur poursuite de leur accompagnement des victimes de violences conjugales, d'infractions pénales et permettant un accès aux droits, d'un montant global de 95 000 € prélevé sur l'action intitulée "dispositifs d'insertion sociale et médico-sociale" du budget départemental pour l'année 2022 et qui se répartit comme suit :

43 000 € prélevés sur l'opération " Soutien à la lutte contre les violences intrafamiliales (DF22) " :

- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Sud Est Francilien 30 000 €
- Association France Victimes 77-A.VI.ME.J..... 13 000 €

52 000 € sur l'opération "actions de cohésion sociale" :

- Association France Victimes 77-A.VI.ME.J..... 52 000 €

Article 2 : d'approuver les projets de convention d'objectifs 2022 visant à formaliser le soutien du Département à l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Sud Est Francilien et l'association France Victimes 77-A.VI.ME.J, tels que joints en annexes 1 et 2 à la présente délibération C, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (43) :

M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGEIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (3) :

Mme Emma ABREU
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Sara SHORT-FERJULE



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne